d1pierre10coups

Bourses aux collégien(ne)s et lycéen(ne)s de Barmathial Règles de distribution des bourses et de suivi des résultats

version 5 mars 2014 (annexes et modèles de listes encore en préparation)

Les élèves de Barmathial au collège ou lycée peuvent recevoir une bourse d'études aux conditions expliquées dans ce document.

L'aide vient de dons de personnes individuelles généreuses réunies autour de Pierre ; ces amis veulent que les élèves apprennent à s'organiser et agir ENSEMBLE pour aider leur village, grâce à LEUR association, l'AJEUB.

Règle #1 Les bourses sont réservées aux élèves ayant effectué tout le primaire à l'école de Barmathial.

Règle #2 L'argent de la bourse

- sert entièrement à faciliter les études de l'élève
- oblige de suivre les cours toute l'année scolaire, de respecter le règlement scolaire et de faire les examens en fin d'année
- **Règle #3** Pour recevoir la bourse, les élèves doivent être membres de l'AJEUB et avoir payé la cotisation.
- **Règle #4**Sous peine d'amende ou de privation de bourse, chaque élève doit respecter les instructions du comité des bourses et résultats et donner le plus vite possible les informations et documents qui lui sont demandés (bulletins, reçus d'inscription, résultats de composition, extrait de naissance).

En accord avec Pierre, les élèves qui ne respectent pas les règles, les délais, la présentation de documents demandés ou la participation à l'AJEUB pourront être punis par une amende qui sera retirée du montant de leur bourse encore à recevoir ou suivante.

- **Règle #5** Le montant des bourses est fixé chaque année avec le budget disponible. Le montant varie avec la classe et les résultats obtenus.
- **Règle #6** Pour encourager la réussite des examens, les élèves qui ont des résultats insuffisants perdront la bourse d'études. Les résultats exigés seront précisés chaque année (voir annexe 1).

Règle #7 L'AJEUB est responsable

- de la distribution des bourses
- du suivi des élèves et des résultats scolaires
- de la bonne communication avec Pierre

Pour l'organisation pratique, l'AJEUB désigne un comité de 4 lycéens volontaires qui sont les correspondants de Pierre.

Organisation pratique du système de bourse et du suivi des résultats

Les élèves sont TOUS concernés et donc TOUS responsables du bon fonctionnement du système de bourse et du suivi des résultats.

Le bureau de l'AJEUB désigne un comité de 4 lycéens volontaires, qui doivent assurer l'organisation pratique et la bonne communication avec Pierre, principalement sur les points décrits plus bas.

Procédure

- 1. (juillet) A la fin de l'année scolaire, les résultats des élèves sont envoyés le plus rapidement possible à Pierre, pour le calcul des primes de réussite. Les instructions pour l'envoi de ces résultats sont indiquées plus bas (à compléter). La préparation de la nouvelle année commence alors.
- 2. (août) La liste initiale des élèves voulant s'inscrire à la rentrée scolaire est établie selon le modèle en annexe (à compléter).
 - liste basée sur la liste des résultats de l'année écoulée
 - en tenant compte des abandons et des reprises éventuels
 - en indiquant pour les nouveaux lycéens leur orientation (L ou S) et le lycée fréquenté (Odobere ou autre)
 - en ajoutant la liste des nouveaux collégiens entrant ou une estimation de leur nombre si les admissions au collège ne sont pas encore définitives (à compléter)
 - le nom du (des) rédacteur(s) qui ont établi la liste est indiqué sur celle-ci
- (début septembre) La liste est envoyée à Pierre pour le calcul des bourses.
 L'AJEUB indique aussi à Pierre à qui sera envoyé l'argent et 3 élèves à prévenir (dont 1 représentant des élèves de Sintiane et 1 représentant des élèves d'Aïnoumady) avec leur numéro de portable.
- 4. Avec la <u>liste des résultats de l'année écoulée</u>, Pierre prépare l'argent des **primes de réussite de fin d'année** et les instructions de distribution ;
 - avec la <u>liste initiale des élèves pour la rentrée</u>, Pierre prépare l'argent des **bourses pour l'année qui commence** et les instructions de distribution.
 - (remarque : en cas de reprise des études, l'élève ne recevra une bourse que s'il n'a pas avant abandonné en cours d'année)
- 5. (fin septembre) Envoi par Pierre de l'argent et des instructions de distribution L'argent des primes de réussite et des bourses pour la nouvelle année scolaire est envoyé par Western Union avec les sms d'information.
 - Les instructions et la liste de distribution sont envoyées par fax et/ou e-mail et doivent être imprimées en 6 exemplaires : 2 copies à remettre à l'APE pour information des parents à Aïnoumadi et à Sintiane ; 1 copie est conservée en archive pour l'AJEUB ; les 3 copies supplémentaires sont des copies de travail pour aider à la distribution.
- 6. Distribution

Chaque élève ne peut recevoir la bourse QUE si TOUTES les conditions qui suivent sont remplies.

- Condition 1 :
 - L'élève doit avoir payé sa cotisation à l'AJEUB et ses amendes éventuelles ; si il doit encore payer, le montant est retiré de la bourse au moment du paiement (l'élève doit prévoir la monnaie pour faciliter les opérations de distribution)
- Condition 2:
 - Le bulletin de l'élève doit avoir été vérifié et les résultats enregistrés avant paiement de la bourse. Chaque bulletin est photographié au moyen d'un des 2 appareils photo numérique remis à l'AJEUB.
- Condition 3:
 - Chaque élève complète (nom COMPLET, classe, date) et signe l'engagement suivant :

« Pour recevoir la bourse d'études, je m'engage à :

 m'inscrire pour l'année scolaire au collège/lycée
 suivre les cours toute l'année
 respecter le règlement scolaire
 faire les examens de fin d'année

 Je dois rembourser TOUT l'argent reçu si j'abandonne ou je ne respecte pas mon engagement pendant le 1^{er} semestre, ou la moitié de l'argent reçu si j'abandonne ou ne respecte pas mon engagement pendant le 2ème semestre.
 J'ai compris et je signe
 (date) (signature)
 Garçon | Fille célibataire
 Fille mariée : mon mari accepte cet engagement et signe

Pour les filles mariées, la bourse sera DISTRIBUEE SEULEMENT APRES avoir reçu l'engagement signé par le mari ; si le mari réside à l'Etranger (plus de 300km), son épouse-élève doit lui faire signer l'engagement dès son retour au village (si il revient et repart sans signer, la bourse de l'élève pourra être supprimée l'année d'après).

(date)

(signature) »

Quand TOUTES les conditions sont remplies, l'élève reçoit l'argent et signe la liste de distribution pour accusé de réception.

L'élève vérifie que le montant reçu correspond au montant indiqué dans la liste de distribution ; si le montant distribué est différent de celui prévu par la liste (suite par exemple à une erreur d'envoi ou un changement au dernier moment dans la liste des élèves), l'élève indique le montant réellement reçu sur l'accusé de réception.

7. Compte-rendu distribution

- dès que possible, après première distribution : sms résumé selon modèle en annexe (à compléter)
- ensuite : comptes précis justifiant les différences entre la liste et les instructions et la distribution réelle (à compléter)
- 8. Corrections pendant congé fin d'année

(nom complet mari)

Le comité envoie à Pierre les changements ou les corrections par rapport à la liste de distribution (transferts, abandons...)

Voir exemple en annexe (à compléter).

9. Collecte des résultats

Présentation bulletin, Réussite/Echec, moyenne, classement selon modèle en annexe (à compléter).

Annexe 1 : Liste élèves 2013-14 MAJ début 2e semestre

1 jan. 2014	Elèves 2013-14 : liste début 2e semestre						
Terminale	4	Marieme Sarr	O – TL'	Redouble			
		Houleye Mamadou Sarr	O – TL'	Redouble			
		Samba Abou Dah	O – TL2	Redouble			
		Alassane Iero Sarr	M – TL2				
1ère	11	Samba Sarr	O – 1L'				
		Abou Sarr	O – 1S2				
		Demba Mamadou Sarr	0 – 1L'				
		Ifra Mountaga Sall	O – 1L'				
		Souleyman Sy	O – 1L'				
		Abdoulaye Sarr	O – 1L2				
		Astou Diaw Nafi Diaw	M – 1L'				
		Alousseyni Iero Sarr	M – 1S2				
		Fatoumata Samba Come	Ou – 1S2				
		Kadia Ablaye Sarr	O – 1L2	Redouble			
		Kalidou Sarr	O – 1L2	Redouble			
2de	4	Ousmane Sall	O – 2L				
		Hamadou Mamadou Sarr	O – 2L				
		Kadiatou Adama Sarr	O – 2L				
		Awa Demba Diallo	O – 2S				
CFPO	1	Ibrahima Sarr	CFPO3				
3ème	13	Kadidja Sarr	0-3	Redouble			
		Idy Yero Sarr	0-3	Redouble			
		Djeynaba Demba Sall	N – 3	Redouble			
		Mika Sarr	0-3	Rdble 2x			
		Rougui Mamadou Sarr	N – 3				
		Hamadou Abdoulaye Sarr	T-3				
		Hawa Gaye	N – 3				
		Mariame Samba Sarr	T-3				
		Ibrahima Mamadou Sarr	N – 3				
		Saydou Amadou Sarr	N – 3				
		Aïssata Ismahila Sarr	N – 3				
		Rougui Comé	Ou – 3				
		Fati Mamadou Djigo	N – 3				
4ème	3	Saydou Moussa Sarr	N – 4				
		Saratou Ifra Sarr	N – 4				
		Diari Baïdy Sarr	N – 4				
5ème	14	Aminata Moussa Sarr	N – 5				
Jeme		Djeynaba Sarr	N – 5				
		Faty Oumar Sow	N – 5				
		Aminata Amadou Sarr	N – 5				
		Dahirou Samba Sarr	N – 5				
		Mame Bolal Come	N – 5				
		Fama Hamidou Sarr	N – 5				
		Djeynaba Barry	N – 5				
		Ramata Adama Ba	N – 5	+			
		Fama Sarr	N – 5				

		Hamidou Yero Sarr	N - 5		
		Amadou Mamadou Sarr	T – 5	Redouble	
		Fati Seydou Sarr	N – 5	Redouble	
		Hawa Adama Come	N – 5	Redouble	
6ème	15	Kardiatou Mamadou Sarr	N – 6		
		Rougui Ousmane Diallo	N – 6		
		Aïssata Mamoudou Gaye	N – 6		
		Djeynaba Mamadou Sarr	N – 6		
		Houleye Amadou Sarr	N – 6		
		Makoumba Ablaye Gaye	N – 6		
		Mansour Abou Sarr	N – 6		
		Idrissa Yero Sarr	N – 6		
		Abou Hamadi Sarr	N – 6		
		Ibrahima Hamadi Sarr	N – 6		
		Mamoudou Mamadou S	N – 6		
		Ali Mamadou Diaw	N – 6	Redouble	
		Oumar Hamady Sarr	N – 6	Redouble	
		Kadja Ousmane Sarr	N – 6	Redouble	
		Djiby Hamady Sall	N – 6	Redouble	
		Kadja Mika Sarr			
	2	A boundaria boursa saassa			
	3	Abandons bourse reçue	N		
		Djeynaba Ba	N - 5		
		Oumou Bilali Sarr	N - 4	Redouble	
		Houraye Yaya Sarr	N - 4		

Annexe 2 : règles de résultats exigés - années scolaires 2013-14 et 2014-15

- Les collégiens entrés au collège en 2013 ou après ne peuvent redoubler qu'une année
- Les lycéens entrés au lycée en 2013 et après ne peuvent redoubler qu'une année
- Les élèves s'orientant vers une formation professionnelle seront aidés au cas par cas, selon le parcours passé de l'élève et selon la formation choisie